

**COMPTE RENDU  
REUNION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL  
DE L'AADCSA  
en date du 23 MAI 2019**

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Direction :** M. BERNIER Dominique, assisté de Mme Annie JONNET

**Déléguées du personnel titulaires :**

Mme CONTOUX Alexandra  
Mme LABUSSIERE Martine  
Mme LAPRUGNE Josette  
Mme PONS Isabelle

**ETAIENT EXCUSEES :**

**Déléguée du personnel titulaire :**

Mme CHOTARD OLIVIER Corinne  
Mme DIAZ Murielle  
Mme LESPINASSE Johanna

**Déléguée du personnel suppléante :**

Mme RIFFARD Yrène

**I – MOUVEMENTS DU PERSONNEL**

La liste des mouvements du personnel concernant le mois d'AVRIL 2019 est remise par M. BERNIER.

Au 30 mai, nous dénombrons 475 salariés (415 en CDI et 60 en CDD).

**II – CONTRATS INFÉRIEURS A 70 HEURES**

La liste des contrats inférieurs à 70 heures relative à la situation au 30 avril 2019 est remise par M. BERNIER.

### III – DOSSIERS D’INAPTITUDE : RETOUR SUR LA CONSULTATION PAR MAIL DU 29/04/2019 ET INFORMATION DES DELEGUES DANS LE CADRE D’UN NOUVEAU DOSSIER

❶ Retour sur la consultation par mail du 29 avril 2019 : au regard du caractère d’urgence d’un dossier d’inaptitude, une consultation des déléguées du personnel a eu lieu par mail en date du 29 avril :

- Mme D., aide soignante sur l’antenne de St Martinien, en CDI depuis décembre 1988 et en arrêt maladie depuis le 15/02/2019. Son poste a fait l’objet d’une étude par le médecin du travail le 17/04/2019 suite à un échange avec l’employeur le 09/04/2019. Lors de la visite du 23 avril dernier, le médecin a déclaré Mme D. inapte à reprendre son poste avec les commentaires suivants : «*L’état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi*».

**Les délégués ont pris acte de cette situation et de la décision qui s’en est suivie.**

❷ Information des délégués dans le cadre de 2 nouveaux dossiers :

- Mme S., agent à domicile sur l’antenne de Brout Vernet, en CDI depuis juin 2015 et en arrêt maladie depuis mars 2018. Son poste a fait l’objet d’une étude par le médecin du travail le 04/01/2019 et a été suivi d’un échange avec l’employeur le 07/05/2019. Le médecin lors de la visite du 7 mai 2019 a déclaré la salariée inapte avec les commentaires suivants : «*L’état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi*».

**Les délégués ont pris acte de cette situation et de la décision qui va s’en suivre.**

- Mme L., auxiliaire de vie sur l’antenne de Brout Vernet, en CDI depuis juillet 2004, et est en arrêt de travail depuis le 23/05/2018. Son poste et les conditions de travail ont fait l’objet d’une étude par le médecin du travail le 04/01/2019 suivi d’un échange avec l’employeur le 14/05/2019. Le médecin lors de la visite du 14 mai 2019 a déclaré la salariée inapte avec les commentaires suivants : «*Inapte définitive au poste d’auxiliaire de vie. Apte à un poste sédentaire de type administratif sans aucun effort de manutention. Procédure d’inaptitude en une seule visite médicale*».

Il est précisé que cette salariée a été sollicitée pour informations complémentaires sur sa formation, son expérience professionnelle et d’autre part, différentes entreprises extérieures en proximité avec son lieu de résidence ont été interrogées sur leurs possibilités de proposer des postes.

En interne, aucun poste ne peut lui être proposé (cf mouvements du personnel) et les retours des entreprises sollicitées sont négatifs.

**Après avoir pris connaissance de l’ensemble de ces éléments, les délégués du personnel en accusent réception et valident la démarche conduite qui va se finaliser par un licenciement.**

Puis, M. BERNIER informe les délégués qu’ils seront consultés par mail dans le cadre d’un nouveau dossier (antenne de Lurcy Lévis) similaire à cette dernière situation.

### III – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

---

➔ L'Assemblée Générale de l'association se tiendra le lundi 1<sup>er</sup> juillet à 14 h 00 à Saint Pourçain/Sioule. Comme pour les années précédentes, il est demandé de remonter à Isabelle Planchat, avant le 14 juin, le nom de la personne qui représentera l'instance sociale DP.

La prochaine réunion est fixée au :

**JEUDI 20 JUIN 2019 à 9 h 30**

Moulins, le 24 mai 2019